Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Augmentation déguisée en note de frais pro

Par Odd_Historian_1455

Bonjour,
Voici mon histoire :
Mon employeur m'a refusé une augmentation de salaire, mais m'a proposé, à prendre ou à laisser, de m'octroyer une note de frais pro de 200?. Offre que je n'ai pas pu refusé car j'avais besoin d'une augmentation.
J'ai donc touché cette somme chaque mois durant plus de 6 ans (Je ne sais plus). Aujourd'hui mon entreprise a été cédé à une autre et la nouvelle entreprise refuse de prendre en charge cette note de frais et refuse de m'intégré ce montant relevant d'un élément de rémunération à mon BRUT.
Je perds donc un élément important de ma rémunération et mon pouvoir d'achat à cause de mon employeur.
L'employeur à octroyé la même chose à mon unique collègue et elle perds elle aussi cette élément de rémunération.
Est-il pertinent, dans mon cas, de dénoncé cet agissement auprès des prud'hommes ou de l'URSSAFF ? Comment et que puis-je faire pour que cela soit intégré dans mon salaire BRUT.
Je vous remercie grandement pour votre aide et vos conseils.

Par Isadore

Bonjour,

et la nouvelle entreprise refuse de prendre en charge cette note de frais et refuse de m'intégré ce montant relevant d'un élément de rémunération à mon BRUT
Ben elle a raison, c'est quand même une sacrée fraude ! On parle ici d'un délit passible de prison.

Est-il pertinent, dans mon cas, de dénoncé cet agissement auprès des prud'hommes ou de l'URSSAFF ?
Pas vraiment puisque vous semblez être complice de la fraude, et surtout si de votre côté vous avez fait de fausses déclarations au fisc et à la CAF ou la MSA. Il est de la responsabilité du salarié de déclarer correctement ses revenus à ces organismes, même ceux perçus au noir.

Ou alors vous avez songé à déclarer ces 200 euros mensuels ?

Comment et que puis-je faire pour que cela soit intégré dans mon salaire BRUT.
Comme pour toute augmentation non légalement ou conventionnellement obligatoire, il faut négocier avec votre employeur.